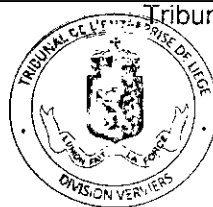


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25128467***

le,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers**30 SEP. 2025****Greffe** greffierN° d'entreprise : **0410 081 950****Nom**(en entier) : **Association des Eleveurs et Détenteurs de Bétail Bovin
de la Province de Liège**(en abrégé) : **A.P.E.D.B. de Liège**Forme légale : **asbl**Adresse complète du siège : **Rue de la Clef 41, B-4650 Herve****Objet de l'acte : Renouvellement de l'Organe d'administration et nomination d'un nouveau
vice-président**

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale du 14 avril 2025 :

L'assemblée générale de l'A.P.E.D.B. de Liège, tenue le 14 avril 2025 à Herve, a procédé, comme toutes les années impaires, au renouvellement de la moitié de l'organe d'administration (mandats de 4 ans ou moins si limite d'âge).

Etaient sortants et rééligibles en 2025 :

- ☐ en BBB : Henri Herman (mandat à courir ☐ 2026)
Louis Joseph Lamontagne (mandat à courir ☐ 2027)
- ☐ En races laitières : Didier Gustin, Benoît Bruwier, Nicolas Posch et
Jean-Marie Lentz
Mathieu Schuurman (mandat à courir ☐ 2028)

Tous sont réélus.

Raphaël Vieillevoye est élu en remplacement de Georges Pittie, démissionnaire (mandat à courir jusqu'en 2027) et Sébastien Creppe est élu en remplacement de Christian Verdin, démissionnaire.

Extrait du procès verbal de l'Organe d'Administration du 8 juillet 2025 :

3. Vice-Présidence et préparation Présidence 2026 :

...Raphaël Vieillevoye accepte de remplacer Nicolas Posch, démissionnaire de sa fonction de vice-président, et l'ensemble des administrateurs présents valide cette nomination.

Pour l'association,

La Secrétaire,
(F. Fafchamps)Le Président
H. Herman

Déposés en même temps, extraits des P.V. de l'Assemblée Générale du 14/04/2025 et de l'Organe d'administration du 08/07/2024 au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement judiciaire de Verviers.

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2025 - Annexes du Moniteur belge